

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1149 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances le décret relatif à l'indemnié de gérance et de responsabilité du receveur comptable des postes, télégraphes et téléphones, à la Côte française des Somalis

n° 1149

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 novembre 1938

Numéro JO
n° 504 du 30/11/1938

Date du numéro
30 novembre 1938

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances, le décret du 7 novembre 198 relatif à l'indemnité de gérance et de responsabilité du receveur comptable des postes, télégraphes et téléphones, à la Côte française des Somalis.
Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié à du Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert Deschamps